

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mars 2018

A 20 H 30 – CONVOCATION DU 8 MARS 2018

Présents : GOZZERINO Gislain – YRIEIX Françoise, MORISET Marc, GASPAROTTO Benoit, BARBIN Stéphanie - MARILLIER Mireille, Pouvoir MARTY Thierry

Absent excusé : MARTY Thierry, VAN DE HEL Wander,

Absents : GIBERT Mickaël, MAJOU Frédéric

ORDRE DU JOUR

- SITE INTERNET
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017
- PREPARATION DU BUDGET 2018
- AFFECTATION DU RESULTAT 2017
- EMPLOI AGENT D'ENTRETIEN
- AVANT PROJET LOCAL CHASSEURS
- CHOIX ARMOIRE DEFIBRILLATEUR
- PLUI
- ENQUÊTE PUBLIQUE SAS BIO VILLENEUVOIS
- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire ouvre la séance et remercie Mme Vigninie BULHER d'avoir accepté son invitation pour présenter son travail sur la page Facebook et le site de Laparade.

Il lui donne la Parole

- SITE INTERNET

Mme BULHER commente les statistiques de la page Facebook de la commune et précise que le résultat est plutôt positif.

Elle présente ensuite la maquette du nouveau site qu'elle a réalisée à ce jour avec ses commentaires et précise que les travaux seront terminés courant avril 2018.

Ci-après son résumé de présentation :

Site internet :

Objectifs :

- *assurer une communication régulière et de qualité avec les habitants de Laparade*

- favoriser la création d'événements et d'animations dans le village
- donner une image de renouveau au village et attirer ainsi un public plus large : tourisme et nouveaux habitants
- développer la location de la salle des fêtes et des gîtes

Le site doit donc répondre à cette triple cible : habitants, potentiels nouveaux habitants et touristes.

Pour ce faire et après conseils techniques pris auprès d'une architecte, il a été choisi une charte design correspondant à une ambiance dite "industrielle" et "rustique" : cuivre, métaux bruns, ciment, vieilles pierres.

La structure du site a également été conçue pour répondre aux attentes de ces différentes cibles avec un menu : "services et infos pratiques" sous lequel on retrouve une catégorie "infos pratiques" (venir à Laparade, horaires mairie, bibliothèque, poste, location de la salle et des gîtes) et une autre catégorie "la mairie et vous" (démarches en ligne, les élus, les conseils municipaux et CR). C'est la partie qui a été présentée ce jour au conseil.

Un autre menu concerne ensuite la découverte de Laparade selon que l'on est un nouvel habitant ou un touriste. Puis viennent les onglets "agenda" avec les événements à venir et les RDV traditionnels du village, le blog et la page de contact.

L'ensemble des fonctionnalités du site, sa navigation ainsi que son design ont été conçu dans un esprit à la fois ludique (animations et widgets) et à même de donner une image qualitative de la commune.

Au vu des pages restant à construire, le site nécessitera encore au minimum un bon mois de travail. A noter que plus de 70 heures sur les 89 allouées au projet ont déjà été consommées. Une nouvelle page "éducation" sera également ajoutée au projet initial afin de renseigner les nouveaux habitants sur les structures scolaires pour leurs enfants.

Community management de la page Facebook :

Objectif : *développer l'audience de la page Facebook afin de la répercuter, plus tard, sur le site internet (référencement naturel) ainsi que sur la location des gîtes et de la salle des fêtes.*

Nathalie ayant déjà réuni une audience conséquente, le profil initial "Marianne Laparade" a été transformé en page professionnel "Mairie de Laparade" plus à même de nous fournir des statistiques sur l'impact des publications et l'audience atteinte. En outre, avec la commission internet, nous avons décidé d'une ligne éditoriale afin de répondre aux attentes des différentes cibles évoquées plus haut. Celle-ci se compose donc d'un volet "vie de village", "infos pratiques et administratif", "événements du lot-et-garonne".

Jusqu'ici les chiffres sont plutôt bon depuis janvier, date de début d'animation monitorée de la page, nous enregistrons une augmentation de la portée des publications de 168%. Le taux d'engagement quant à lui (indicateur de la qualité des publications) oscille entre 5 et 22% ce qui est excellent (base de référence : 8% pour une page de ce type).

Néanmoins, un repartage plus régulier des publications permettrait de booster d'avantage les chiffres de la page qui restent timides au vu du nombre de fans (648). A noter que sur l'ensemble des fans de la page, seuls 18 sont des Laparadais. Et parmi eux, seuls 10

interagissent régulièrement avec la page (like, partage, clic). En revanche, nous attirons de nombreuses vues de Tonneins et... Paris !

Ainsi malgré une modification peu avantageuse pour les petites structures de l'algorithme Facebook en ce début d'année, nous arrivons à avoir des résultats relativement concluants.
Virginie BULHER

- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire quitte la séance,

Mme YRIEIX Françoise prend la présidence de la séance et présente le compte administratif de l'exercice 2017. Le résultat positif pour la section de fonctionnement est de 422 488.64 €. Pour la section d'investissement le résultat négatif est de 12 400.36 €.

- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire reprend la présidence et présente le compte de gestion du Percepteur, le conseil à l'unanimité vote de compte de gestion 2017

- PREPARATION DU BUDGET 2018

En fonctionnement il est décidé de voter 3400.00 € de participation pour abonder le budget assainissement qui est déficitaire. Les faibles subventions octroyées à l'association de lutte contre le cancer, le Paralysés de France et les Sclérosés en plaque sont supprimées.

Pour la section d'investissement il sera prévu 20 000.00 pour des travaux de rénovation du gîte Le Figuier.

Après avoir reçu l'estimation de l'architecte les crédits seront inscrits en investissement au programme « Local chasseurs »

- AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Monsieur le Maire précise que le déficit de fonctionnement de l'exercice 2017 est de 12 400.36 € et qu'il est souhaitable, pour un équilibre réel de la section d'investissement, d'affecter ce montant au budget 2018. Le conseil municipal à l'unanimité décide l'affectation.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Présentation est faite du compte administratif 2017 du budget assainissement qui présente un déficit de fonctionnement de 1 371.28 € et un excédent d'investissement de 1 250.32 €. Le compte de gestion est voté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire reprends la présidence et présente le compte de gestion du Percepteur, le conseil à l'unanimité vote de compte de gestion 2017

AFFECTATION DU RESULTAT 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre au budget 2018 les crédits restant dans chacune des sections.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET ASSAINISSEMENT

La présentation faite du budget assainissement pour l'exercice 2018 s'équilibre en recette et en dépense à la somme de 13 000.00 € pour la section de fonctionnement ; La section d'investissement est présentée en excédent de 2 338.00. Le conseil vote à l'unanimité le budget assainissement 2018.

- EMPLOI AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'emploi CAE ne peut être renouvelé car ce type d'emploi a été supprimé, la nouvelle formule « PEC » ne convient pas au conseil municipal et à l'agent actuellement recruté.

Après délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide

- de recruter l'agent actuellement en poste.
- Charge monsieur le Maire de publier la vacance d'emploi et de signer toutes les pièces nécessaires à ce recrutement.

- AVANT PROJET LOCAL CHASSEURS

Le conseil municipal à l'unanimité décide de demander au cabinet d'architecte JOLYT une estimation du projet de construction du futur local pour les chasseurs. Il précise que dans un second temps il sera consulté plusieurs architectes pour établir l'avant-projet.

CHOIX ARMOIRE DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire présente les différents devis de fourniture d'une armoire extérieure pour installer le défibrillateur de façon qu'il soit utilisable par un maximum d'utilisateur.

- PLUI - PADD

- ENQUÊTE PUBLIQUE SAS BIO VILLENEUVOIS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une nouvelle enquête publique est en cours du 5 mars au 6 avril pour demander l'autorisation d'extension du plan d'épandage agricole du digestat de l'unité de méthanisation de la SAS BIOVILLENEUVOIS. Il a réuni une commission composée de Messieurs MORISSET Marc, GASPAROTTO Benoit, Messieurs VAN DE HEL Wander et GIBERT Mickaël étant absents étaient également conviés à cette commission.

Monsieur MORISSET explique qu'un agriculteur de Laparade, entre autre, a demandé la possibilité d'épandage sur son exploitation.

Le conseil Municipal après avoir délibéré

Considérant que les parcelles concernées par l'extension sont situées en zone sensible et vulnérable

Considérant qu'il existe de nombreuses habitations dans le périmètre d'épandage

Considérant que plusieurs parcelles sont situées à proximité du village

Considérant que le transport du produit par des camions ou tracteurs et tonneaux présente un risque de dégradation des voies communales et ou départementales

Considérant qu'il y a déjà sur la commune des parcelles recevant du digestat et qu'il est constaté :

- que lors des épandages l'approvisionnement des citernes se fait directement depuis la route, ce qui bloque la circulation pendant plusieurs minutes,
- que les routes restent souillées après le départ des engins, ce qui les fragilise,
- que les passages répétés des véhicules transportant le produit, dégradent les routes empruntées
- que les riverains se plaignent que l'épandage se fait à moins de 50 m de leurs habitations et que le produit épandu occasionne des gênes olfactives pendant plusieurs jours

Considérant que lors de la première enquête publique ils avaient donné un avis défavorable

Donne un avis défavorable à l'extension du plan d'épandage agricole du digestat de l'unité de méthanisation de la SAS BIOVILLENEUVOIS.

- QUESTIONS DIVERSES

Copieur Mairie : Monsieur le maire informe l'assemblée que l'actuel copieur de la mairie est sous contrat de location depuis 6 ans ; le fournisseur habituel a fait une proposition de remplacement, toujours sous contrat de location, par un copieur de nouvelle génération et plus performant, le tarif maintenance et cout énergétique compris est de 542.64 TTC par trimestre contre 582.75 TTC par trimestre pour le copieur actuel.

Le conseil décide de remplacer le copieur pour un confort de travail.

ABRIS BUS : Monsieur le maire donne lecture d'un courrier qu'il a reçu d'un parent d'élève pour demander l'installation d'un abri bus à ST Jean. Le conseil municipal considérant que plusieurs élèves prennent le bus dans ce secteur, décide de l'installation d'un abri bus et charge Monsieur le maire de demander des devis.

Participation sortie scolaire : Monsieur le maire donne lecture d'un courrier qu'il a reçu de la direction du Collège de Castelmoron, informant le conseil municipal que plusieurs élèves de Laparade scolarisés en 4^{ème} font un voyage en Espagne, et demande si la commune peut donner une participation directement aux familles pour les aider à financer cette sortie.

Le conseil après délibéré, à la majorité

Décide d'octroyer une aide de 50 € par élève sachant qu'il y a 7 enfants qui participent à ce voyage.

Dis que cette aide sera reconduite pour les années à venir aux enfants de la commune qui feront un voyage pédagogique.

Dis que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

